

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 02 octobre 2025, le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement numéro 431-25 modifiant le règlement de zonage numéro 314-14 afin de prévoir des modalités applicables à l'utilisation d'un conteneur en zone forestière.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et afin de permettre aux citoyens désireux d'obtenir des explications concernant ce projet de règlement, une séance de consultation est prévue le lundi 17 novembre 2025 à compter de 19h15 au : 1525 chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (QC) G0A 2J0.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture. Le projet de règlement adopté contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 09 octobre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 09^e jour d'octobre 2025.

Vincent Rolland, directeur général et greffier